

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 09T/2025

**OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
CHEMIN DES GRILLES**

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE, (M. ENTRESANGLES 06.65.65.42.15),
26 Avenue de l'Ile Saint-Martin, chargée de poser un interrupteur aérien sur une ligne hta, Chemin des
Grilles, à Bellegarde-En-Forez, à l'intérieur de l'agglomération,

Considérant que pour permettre le bon déroulement du chantier, il convient de réglementer
temporairement la circulation et le stationnement des véhicules, à l'intérieur de l'agglomération et
estimant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité et éviter toute gêne à la
circulation,

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite Chemin des Grilles, de l'intersection avec le
Chemin des Pies et des Varennes au numéro 331 du Chemin des Grilles, du 12 au 23 Mai 2025 inclus.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par l'entreprise ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE.

Article 3 : La signalisation appropriée sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise
ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE.

Article 4 : La gendarmerie de Montrond-les-Bains est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise ENEDIS-DRSIR-TST LOIRE, à la
Gendarmerie de Montrond-les-Bains, au SDIS de Montrond-Les-Bains. Il sera affiché en mairie.

Fait en Mairie le 07 Février 2025

Le Maire,
Jacques LAFFONT,



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le : 11/02/2025